

ANNEXE 1.

INFORMATIONS SUR LE SEJOUR : Pèlerinage en Tunisie

Père Christian VIAN – Directeur Diocésain des Pèlerinages :

Date de départ : 13 avril 2027 Date de retour : 20 avril 2027

Destination : Tunisie

Villes de départ et de retour: Digne les Bains, Peyruis ou Manosque

TRANSPORTS VOYAGE : aéroport de Marseille Provence

Aller – mardi 13 avril 2027– 33 personnes

✈ vol à destination de Tunis – Vol Tunisair TU 931 à 10h25 Atterrissage à 11h00

Retour – mardi 20 avril 2027

✈ Vol à destination de Marseille - Vol Tunisair TU 902 à 13h05 et Atterrissage à 15h40

Pré et post-Acheminement en Bus Aller et retour prévu en fonction des inscriptions.

HÉBERGEMENTS

Hôtel golf Royal ou similaires à Tunis Jour 1 , 2 ,5 et 7

Hôtel Thugga à Téboursook en attente de confirmation ou similaires Jour 3

Hôtel Rihana à Ain Draham en attente de confirmation ou similaires Jour 4

Hôtel Riadh Palms à Sousse en attente de confirmation ou similaires Jour 6

Je désire une chambre : ☐☐1 lit (single)

☐☐☐couple (1 grand lit)

☐☐☐Twin (2 lits)

Je désire partager ma chambre avec :

A défaut, j'accepte de loger avec la personne que vous m'aurez indiquée.

En cas de nombre d'inscrits impairs en chambre double, une participation au surcoût chambre simple pourra m'être demandée.

RESTAURATION

Les petits déjeuners et dîners seront pris dans les hôtels

Par contre les repas de midi se feront dans des restaurants au cours des visites.

PROGRAMME ENVISAGE.

Jour 1 : LE MARDI 13 AVRIL 2027 : DIGNE / TUNIS Départ de Digne vers l'aéroport de Marseille, décollage avec le vol Tunisair TU 931 à 10h25 et atterrissage à 11h00. Arrivée à l'aéroport international de Tunis-Carthage et accueil par votre guide francophone. Transfert vers le centre-ville de Tunis et installation à l'hôtel. L'après-midi, découverte de la Médina de Tunis, fondée au VII^e siècle après la conquête arabe et classée au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1979. Bien que d'époque médiévale et de tradition islamique, la ville s'est développée à proximité de Carthage, l'un des premiers centres du christianisme africain. Selon les horaires, célébration de la messe d'ouverture à la Cathédrale Saint-Vincent-de-Paul, construite entre 1881 et 1897 sous l'impulsion du cardinal Charles Lavigerie, fondateur des Pères Blancs, missionnaires actifs en Afrique (sous réserve de disponibilité). Déjeuner en cours de visites. Dîner et nuit à Tunis à l'hôtel Golf Royal « en attente de confirmation » ou similaires.

Jour 2 : LE MERCREDI 14 AVRIL 2027 : TUNIS / CARTHAGE / LA GOULETTE / SIDI BOU SAÏD Petit-déjeuner à l'hôtel. Visite de la Cathédrale Saint-Vincent-de-Paul, principale église catholique de Tunisie et siège symbolique de la présence chrétienne actuelle. Départ pour Carthage, fondée au IX^e siècle av. J.-C., devenue à l'époque romaine l'un des plus grands centres du christianisme d'Afrique. La ville accueillit plusieurs conciles importants de l'Église africaine entre le III^e et le V^e siècle. Découverte de l'Amphithéâtre de Carthage, construit au II^e siècle apr. J.-C.. Selon la tradition, plusieurs martyrs chré-

tiens y furent exécutés durant les persécutions romaines. Visite de la Colline de Byrsa, où s'élevait la ville romaine reconstruite après 146 av. J.-C.. La région abritait de nombreuses basiliques chrétiennes et centres épiscopaux. Découverte de la Basilique Damous el-Karita, immense complexe paléochrétien construit à la fin du IV^e siècle. Elle témoigne de l'importance de Carthage comme siège d'un puissant archevêché chrétien. Célébration de la messe à l'Église Saint-Augustin et Saint-Fidèle de La Goulette, dédiée au grand théologien Saint Augustin (354- 430), évêque d'Hippone et docteur de l'Église (sous réserve de disponibilité). Continuation vers Sidi Bou Saïd, village né autour du sanctuaire du saint soufi Abou Saïd el-Baji au XIII^e siècle, aujourd'hui symbole du dialogue culturel méditerranéen. Déjeuner en cours de visites. Dîner et nuit à Tunis à l'hôtel Golf Royal « en attente de confirmation » ou similaires.

Jour 3 : LE JEUDI 15 AVRIL 2027 : TUNIS / TEBOURBA / AÏN TOUNGA / TEBOURSOUK Petit-déjeuner à l'hôtel. Départ vers Tébourba et visite de l'huilerie des Moulins Majhoub, centre de production d'une huile d'olive « vraie » et bio exportée et consommée dans le monde entier. Déjeuner à l'Hérédium, micro-ferme familiale cultivée depuis 1903 (sous réserve de disponibilité), dans une région agricole fertile déjà exploitée à l'époque romaine. Continuation vers Aïn Tounga (Thignica), ancienne cité numide puis romaine entre le I^{er} et le III^e siècle. Le site témoigne de la présence de communautés chrétiennes rurales dans l'Afrique romaine à l'époque de Saint Augustin. Arrivée à Téboursoúk et installation à l'hôtel. Célébration de la messe (sous réserve de disponibilité). Dîner et nuit à Téboursoúk à l'hôtel Thugga « en attente de confirmation » ou similaire.

Jour 4 : LE VENDREDI 16 AVRIL 2027 : TEBOURSOUK / DOUGGA / LE KEF / AÏN DRAHAM Petit-déjeuner à l'hôtel. Visite de Dougga (Thugga), ancienne cité numide devenue municipium romain sous l'empereur Auguste. La ville possédait plusieurs églises et une communauté chrétienne active dès le IV^e siècle. Continuation vers Le Kef, l'antique Sicca Veneria, importante ville numide puis romaine. Aux IV^e et V^e siècles, elle devint un centre religieux marqué par la vie monastique inspirée de la spiritualité de Saint Augustin. Déjeuner en cours de visites. Route vers Aïn Draham, région montagneuse où se sont installées au XX^e siècle plusieurs communautés religieuses missionnaires. Rencontre avec les Sœurs Franciscaines de Marie, congrégation fondée au Liban au XIX^e siècle et engagée dans les œuvres sociales et éducatives (sous réserve de disponibilité). Célébration de la messe (sous réserve de disponibilité). Installation, dîner et nuit à Aïn Draham à l'hôtel Rihana « en attente de confirmation » ou similaire.

Jour 5 : LE SAMEDI 17 AVRIL 2027 : AÏN DRAHAM / BULLA REGIA / JENDOUBA / TUNIS Petit-déjeuner à l'hôtel. Départ pour Bulla Regia, cité numide fondée au III^e siècle av. J.-C., prospère sous l'Empire romain. La ville abritait également une communauté chrétienne organisée avec son évêque dès le IV^e siècle. Continuation vers Jendouba. Déjeuner en cours de visites. Retour à Tunis. Célébration de la messe à la Cathédrale Saint-Vincent-de-Paul et rencontre avec la communauté catholique locale (sous réserve de disponibilité). Dîner et nuit à Tunis à l'hôtel Golf Royal « en attente de confirmation » ou similaires.

Jour 6 : LE DIMANCHE 18 AVRIL 2027 : TUNIS / SOUSSE Petit-déjeuner à l'hôtel. Départ vers Sousse, l'ancienne Hadrumetum, ville fondée par les Phéniciens au IX^e siècle av. J.-C. À l'époque romaine, elle abritait plusieurs communautés chrétiennes et des évêques mentionnés dans les conciles africains. Visite des Catacombes de Sousse, vastes galeries funéraires utilisées par les chrétiens entre le II^e et le IV^e siècle. Elles témoignent de la foi et de l'organisation des premières communautés chrétiennes d'Afrique. Découverte du Musée archéologique de Sousse, installé dans la Kasbah aghlabide du IX^e siècle, où sont exposées de nombreuses mosaïques romaines représentant des symboles religieux et bibliques. Déjeuner. Découverte de la Médina de Sousse, fondée au IX^e siècle sous les Aghlabides et classée UNESCO en 1988. Célébration de la messe à l'Église Saint-Félix, construite en 1911, rappelant la présence continue de l'Église catholique en Tunisie (sous réserve de disponibilité). Dîner et nuit à Sousse à l'hôtel Riadh Palms Sousse « en attente de confirmation » ou similaires.

Jour 7 : LE LUNDI 19 AVRIL 2027 : SOUSSE / HAMMAMET / TUNIS Petit-déjeuner. Départ vers Hammamet, ville côtière entourée d'une médina fortifiée construite au XVe siècle sous les Hafsidés. Visite de la médina et découverte de la Marina Yasmine Hammamet, port moderne développé au début du XXI^e siècle. Déjeuner. Célébration de la messe à l'Église du Bienheureux Antoine Neyrot, dominicain italien né en 1425 et martyrisé à Tunis en 1460 après avoir professé sa foi chrétienne (sous réserve de disponibilité). Continuation vers Tunis. Dîner et nuit à Tunis à l'hôtel Golf Royal « en attente de confirmation » ou similaires.

Jour 8 : LE MARDI 20 AVRIL 2027 : TUNIS / DIGNE Petit-déjeuner à l'hôtel. Célébration de la messe de clôture du pèlerinage moment de prière et de relecture spirituelle du voyage sur les terres de l'Église d'Afrique (Lieu à définir, sous réserve de disponibilité). Transfert à l'aéroport de Tunis-Carthage. Vol à destination de Marseille, décollage avec le vol Tunisair TU 902 à 13h05 et atterrissage à 15h40

PRIX ESTIME DU SÉJOUR : 1910 €

Ce prix comprend :

■ Le pré et le post acheminement Digne- Aéroport Aller retour

Le transport aérien au départ de Marseille sur vols réguliers et directs de TunisAIR ;

■ Les taxes d'aéroports révisables au jour de l'émission de billets (obligatoires, ce jour 189,36 €) ;

■ Une franchise de bagages de 23 kg par personne ;

■ Le logement sur la base d'une chambre double dans les hôtels 3* ou 4* comme mentionnés dans le programme.

■ La pension complète comme suit : du déjeuner du Jour 1 au petit-déjeuner du Jour 8 inclus. Eau incluse pendant les repas.

■ Les transferts, le transport et les excursions en autocar climatisé de grand tourisme.

■ L'assistance d'un guide accompagnateur « francophone » pendant tout le pèlerinage.

■ Les entrées aux lieux de visites et musées selon le programme.

■ Une bouteille d'eau minérale par jour et par personne.

■ Les taxes locales et services.

■ L'Assurance Multirisques : accident, rapatriement, annulation, bagages etc. d'une valeur de 55€ (sans option sanitaire couvrant les cas liés au COVID).

■ Un sac à dos de voyage (avec un guide de la destination, un foulard et deux étiquettes bagages).

■ La garantie totale APS, les pourboires guide/chauffeur et les offrandes à laisser sur place pour les rencontres et pour les messes.

Ce prix ne comprend pas :

■ Les boissons et les dépenses personnelles.

■ Audiophones : peuvent être proposées avec 2,50 € par jour et par personne TTC (compter 8 jours – soit 20€).

Attention : si le montant des taxes aéroport, de sécurité, les autres taxes, le taux des devises, le coût du carburant fluctuaient, nous nous verrons dans l'obligation de revoir notre prix et selon le nombre définitif d'inscrits à 35 jours du départ.

Pour une simplification administrative, il est recommandé l'encaissement des frais de préférence par virement :
IBAN : FR 39 2004 1010 0818 0578 1V02 937 ADD Service Pèlerinage diocésain de Digne

Si l'on choisit le chèque bancaire : Chèque(s) à libeller à l'ordre de ADD Service Pèlerinage – Diocésain de Digne
18 057 81 V Marseille

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

ANNULATION PAR LE PÈLERIN

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut rompre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

A plus de 91 jours du départ : 100 Euros

De 90 j à 61 j du départ : 25 % du prix total TTC

De 60 j à 46 j du départ : 50 % du prix total TTC

De 45 j à 22 j du départ : 75 % du prix total TTC

Moins de 21 j avant le départ : 100 % du prix total TTC.

Pour les cas de force majeure, sur présentation de justificatifs et après étude du dossier par la compagnie d'assurance, auprès de laquelle un contrat d'assurance est souscrit, vous pourrez prétendre à un remboursement par l'assurance des frais d'annulation constatés, ce remboursement sera diminué de la prime d'assurance 'non remboursable' d'un montant de 60€.

A NOTER : Les informations recueillies dans la fiche d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé (PeleAdmin) par le service des pèlerinages selon les modalités suivantes :

FINALITÉ DE COLLECTE DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données ci-jointes sont collectées pour les finalités suivantes :

- Enregistrement des pèlerins inscrits aux pèlerinages du diocèse.
- Correspondances avec les personnes inscrites aux pèlerinages.
- Suivi et organisation des pèlerinages (transports, hébergements, restauration).
- Invitation à participer aux nouveaux pèlerinages proposés par le service de pèlerinage du diocèse.

LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

- Le responsable de traitement est le directeur diocésain des pèlerinages : Père Christian VIAN.

DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Inscription à un pèlerinage : les données nécessaires au traitement de votre inscription seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat.
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées au plus tard 2 ans de la relation commerciale. (Article 8 de la loi informatique et Libertés modifiée et article 9 du RGPD)

DESTINATAIRE DES DONNÉES

☑ Le service des pèlerinages du diocèse de Digne

☑ Les différents intervenants nécessaires à l'organisation des pèlerinages (prestataires transports,

hébergements, restauration).

☐ L'association diocésaine de Digne

☐ Aucune autre information ne sera transmise à un tiers sans votre autorisation préalable.

J'autorise l'Association Diocésaine de Digne à utiliser ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) :

☐ OUI ☐ NON

Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante [adresse de contact du DPO de l'association diocésaine] ou un email à [adresse email de contact du DPO de l'association diocésaine]. Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

Je soussigné (prénom et nom) : déclare avoir plus de 18 ans ou être compétent à signer ce formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les explications de ces autorisations.

Fait à :

Signature :

DROIT A L'IMAGE Date de l'autorisation : / / 20.....

Dans le cadre du pèlerinage [intitulé du pèlerinage] organisé par le diocèse de Digne

J'autorise ma participation à titre gratuit aux séances de prises de vues réalisées par la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse de Digne du [dates du pèlerinage lors [intitulé du pèlerinage]]. ☐ oui ☐ Non

Ainsi, je reconnais et j'accepte que mon image, mon nom, mon adresse, numéro de téléphone et adresse mail, ma voix, mon interview et tout ce qui aura pu être filmé par les caméras et/ou photographié me concernant, puissent être fixés et/ou utilisés et/ou reproduits, représentés ou adaptés en tout ou partie par le diocèse de Digne, à titre gracieux. ☐ oui ☐ Non

Cette autorisation est donnée pour une durée de 5 ans et au plus tard à la fin de la promotion du pèlerinage pour lequel mon image sera utilisée. Pour les pèlerinages dont la périodicité est annuelle, le consentement est donné jusqu'à la promotion du pèlerinage de l'année suivante.

Vous comprenez et acceptez que votre accord n'oblige nullement le diocèse de Digne à utiliser votre interview et/ou les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître.

En outre, les adresses, numéros de téléphone et adresses mail que vous avez renseigné sont nécessaires dans le cadre de la gestion des images collectées par le diocèse de Digne et leur utilisation par le service diocésain des pèlerinages. Elles sont destinées au responsable du service diocésain des pèlerinages – 29 Place de l'église – 04420 LE BRUSQUET

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès ces droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du responsable du service diocésain des pèlerinages du diocèse de Digne à l'adresse suivante : 29 Place de l'Eglise – 04420 LE BRUSQUET

Enfin vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière des données à caractère personnel.

Je garantis avoir tout pouvoir pour accorder la présente autorisation. Je garantis l'AD du diocèse de Digne contre toute action ou contestation de tiers concernant l'utilisation et l'exploitation de mon image, de ma voix et de mes propos.

Signature (Précédée de la mention « Lu et approuvé. Bon pour accord ») du pèlerin

ANNULATION PAR LA DIRECTION DIOCÉSAINES DES PÈLERINAGES (OU AGENCE DE VOYAGE)

Le séjour peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages ou l'agence de voyage coorganisatrice si le nombre minimum de 20 participants n'est pas inscrit :

Le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

CONTACT – RESPONSABILITÉ – RÉCLAMATION CONTACT Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : Direction diocésaine des Pèlerinages de Digne -contact « litiges » 29 Place de l'Eglise – 04420 LE BRUSQUET . Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin. Le pèlerin pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

RESPONSABILITE La direction diocésaine des pèlerinages de Digne et l'agence de voyage ODEON TOURS sont responsables de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et sont tenus d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

GARANT FINANCIER DE LA DIRECTION DIOCÉSAINES DES PÈLERINAGES L'association diocésaine de Digne a souscrit une garantie financière auprès de Atradius. Cette garantie porte le n° N° : 378242

ASSUREUR DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DE LA DIRECTION DIOCÉSAINES DES PÈLERINAGES

L'association diocésaine de Digne a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle auprès de la Mutuelle Saint Christophe -277 Rue Saint Jacques -75256 Paris cedex 05 Cette police d'assurance porte le N°CONTRAT : 0020820030000287

CESSION DU CONTRAT Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

RÉCLAMATION ET MÉDIATION Le pèlerin peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages de Digne de toute réclamation, à l'adresse suivante : 29 Place de l'église – 04420 LE BRUSQUET par lettre avec accusé-réception et/ou par email à pelerinagesdigne@gmail.com accompagné(e) de tout justificatif. *A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel*

FORMULAIRE D'INFORMATION POUR LA VENTE DE VOYAGES ET DE SÉJOURS

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE)

2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par

l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise Atradius, garant financier, dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement.

Je soussigné _____ agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres pèlerins inscrits, certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion de la présente inscription - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d'information, avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de l'organisateur, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document .
Fait, à :

Signature (Précédée de la mention « Lu et approuvé. Bon pour accord ») du pèlerin :

Le : / /

VOIR ANNEXE 2 : CGV (Conditions générales de vente d'ODEON)